



MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

*Secrétariat Général*

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

Paris, le - 9 JUIL. 2013

Affaire suivie par :  
Patrick DUPRAT

N° 13-001198-I

Monsieur le Secrétaire général,

Le décret d'attribution n° 2012-771 du 24 mai 2012 confie au ministre de l'intérieur la conduite de la politique du gouvernement en matière de sécurité et d'éducation routières. Cette compétence appelle le transfert au ministère de l'intérieur des corps de délégués et inspecteurs au permis de conduire et à la sécurité routière (DPCSR et IPCSR).

Le calendrier de discussions, avec les organisations syndicales représentatives de ces personnels dont la vôtre, des modalités de ce transfert s'est achevé à la fin du mois de mai dernier.

En conséquence, je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint le document de synthèse dressant la liste des engagements de l'Administration et les modalités concrètes de ce transfert. Ce document fait suite aux échanges tenus lors des réunions du groupe de travail.

Le Préfet, secrétaire général  
du ministère de l'intérieur



Didier LALLEMENT

Le Secrétaire général  
du ministère de l'écologie  
et du développement durable



Vincent MAZAURIC

Le Préfet, délégué  
interministériel à la sécurité et  
à la circulation routières



Frédéric PÉCHENARD

Monsieur Christophe NAUWELAERS  
UNSA- SANEER  
Service territorial barrage de la Marne  
77109 MEAUX Cedex